



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'Appel de TOULOUSE

Service Administratif Régional
2, rue du Libre-Échange
31500 TOULOUSE

Marché de prestations de maintenance des appareils élévateurs des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Mercredi 29 Janvier 2025 à 16h00 délai de rigueur

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Article 1 : Identification de l'organisme acheteur | 3 |
| Article 2 : Objet de la consultation..... | 4 |
| 2.1 - Objet de la consultation..... | 4 |
| 2.2 - Allotissement..... | 5 |
| Article 3 : Conditions de la consultation..... | 5 |
| 3.1 - Mode d'appel à la concurrence | 5 |
| 3.2 - Délai de validité des offres..... | 5 |
| 3.3 - Pièces constitutives du Dossier de Consultation | 5 |
| 3.4 - Variantes..... | 6 |
| 3.5- Langue devant être utilisée dans l'offre | 6 |
| 3.6 - Visite technique..... | 6 |
| 3.7 - Modifications de détail au dossier de consultation | 6 |
| Article 4 : Conditions relatives au marché | 7 |
| 4.1 - Nature du marché | 7 |
| 4.2 - Type du marché..... | 7 |
| 4.3 - Prise d'effet et durée du marché..... | 7 |
| Article 5 : Présentation des candidatures et des offres..... | 8 |
| 5.1 - Renseignements relatifs à la candidature | 9 |
| 5.2 - Renseignements relatifs à l'offre..... | 10 |
| 5.3 - Sous-traitance | 11 |
| Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres | 11 |
| 6.1 - Retrait du dossier de consultation et Transmission des offres par voie électronique | 11 |
| 6.2 - Copie de sauvegarde..... | 12 |
| Article 7 : Critères de jugement des offres | 13 |
| 7.1 - Modalités de sélection des offres : | 13 |
| 7.2 - Discordance constatée dans l'offre d'un candidat : | 14 |
| 7.3 - Définition des prestations du marché : | 15 |
| Article 8 : Renseignements complémentaires..... | 16 |

Article 1 : Identification de l'organisme acheteur

| | |
|---|---|
| <u>Nom de l'organisme :</u> ETAT MINISTERE DE LA JUSTICE Cour d'Appel de Toulouse Service Administratif Régional | <u>Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :</u> Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur cour d'appel par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vertu du décret n°2011-107 du 27 janvier 2011 (article D312-66 du code de l'organisation judiciaire) relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premiers présidents et au procureurs généraux de cour d'appel et en leur qualité de représentants du pouvoir adjudicateur en vertu du décret n°2008-522 du 02 juin 2008 (articles R.312-67 et R.312-71 du COJ). |
| <u>Adresse :</u> 10, place du Salin | <u>Code postal :</u> 31000 |
| <u>Ville :</u> Toulouse Cedex | <u>Pays :</u> FRANCE |
| <u>Téléphone :</u> 05-67-63-29-55 | |
| <u>Adresse de courrier électronique :</u> rgbmp.sar.ca-toulouse@justice.fr | |

Article 2 : Objet de la consultation

2.1- Objet de la consultation

La présente consultation est lancée en vue de prestations de maintenance concernant les appareils élévateurs type ascenseurs et type élévateurs pour personnes à mobilité réduite des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse.

Le détail de ces prestations figure aux cahiers des clauses particulières (CCP).

Les prestations sont exécutées dans les départements suivants :

| Maintenance des ascenseurs et appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPMR) | | |
|--|--|---|
| Départements | Juridictions | Adresses |
| <u>Département de la Haute-Garonne</u> | Palais de Justice de Toulouse CA – TJ | 2 Allée Jules Guesde B.P. 7015 31068 TOULOUSE CEDEX 7 |
| | Tribunal Judiciaire de Toulouse - Site Pujol | 40 avenue Camille Pujol 31500 TOULOUSE |
| | Conseil de prud'hommes de Toulouse | 6 rue Antoine Deville 31000 TOULOUSE |
| | Tribunal de Commerce de Toulouse | Place de la Bourse 31000 TOULOUSE |
| | Palais de Justice de Saint-Gaudens | Place du Palais 31806 SAINT-GAUDENS |
| <u>Département de Tarn et Garonne</u> | Palais de Justice de Montauban TJ + TC | Place du Coq 82000 MONTAUBAN CEDEX 013 |
| | Tribunal de proximité de Castelsarrasin | 2 Ter rue de la Fraternité 82100 CASTELSARRASIN |
| <u>Département du Tarn</u> | Palais de Justice d'Albi TJ+ TC | Place du Palais - BP 156 81005 ALBI CEDEX |
| | Palais de Justice de Castres | 4 rue du Palais 81108 CASTRES |
| <u>Département de l'Ariège</u> | Palais de Justice de Foix TJ + TC | 9 boulevard du sud 09000 FOIX |

2.2 - Allotissement

Ce marché n'est pas alloté en application de l'article L. 2113-11 du code de la commande publique, eu égard au nombre peu significatif des appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPMR) situés dans chacun des départements du ressort de la cour d'appel de Toulouse.

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 - Mode d'appel à la concurrence

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

3.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **cent vingt jours** (120) à compter de la date limite de réception des offres.

3.3 - Pièces constitutives du Dossier de Consultation

Le Dossier de Consultation (DC) est remis gratuitement à chaque soumissionnaire qui en fait la demande.

Il comprend les pièces suivantes :

- ◆ Le présent **Règlement de la Consultation** (RC) et son annexe ;
- ◆ L'**Acte d'Engagement** (AE) daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise signataire du marché, et ses annexes :
 - Annexe n° 1.a à l'AE : la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
 - Annexe n° 1.b à l'AE : le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).
- ◆ Le **cahier des clauses particulières** (CCP) et ses annexes :
 - Annexe n°1 : Cahier des exigences ;
 - Annexe n°2 : Nomenclature des appareils élévateurs type ascenseur et appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPMR)
 - Annexe n°3 : Liste des opérations minimales d'entretien et fréquences minimales de vérification.
 - Annexe n°4 : Liste et coordonnées des sites

3.4 - Variantes

Aucune variante ne sera acceptée au titre du présent marché.

3.5- Langue devant être utilisée dans l'offre

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre, doivent être rédigés en langue française.

3.6 - Visite technique

La visite des sites est facultative mais fortement **conseillée**.

Lors des visites techniques, les soumissionnaires seront avisés de toutes les difficultés d'exécution, des impératifs et du volume des prestations de chaque site, et ce de manière identique.

Cependant, il ne pourra être posé aucune question en lien direct avec le marché. En effet, toute question ou complément d'information devra être formulé dans les conditions fixées à l'article 8 du présent RC, et ce dans un souci d'égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les listes des équipements sont fournies à titre indicatif dans les pièces du marché.

Il appartient aux candidats de procéder à une vérification de ces données lors de leurs visites des sites.

Les coordonnées des personnes à contacter pour la programmation des visites sont disponibles à l'annexe n°4 du CCP.

3.7 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise de l'offre, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Conditions relatives au marché

4.1 - Nature du marché

Le présent marché est conclu à prix forfaitaire à titre principal.

4.2 - Type du marché

Classification CPV 2008 (vocabulaire commun marchés publics) :

Objet principal : 50750000-7 - Services d'entretien d'ascenseurs

4.3 - Prise d'effet et durée du marché

Le présent marché est conclu pour une période d'un an à compter du **08 février 2025 jusqu'au 07 février 2026**. Il est renouvelable trois fois pour une période d'un an, par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une période de quatre ans, soit jusqu'au **07 février 2029**. Conformément à l'article R-2112-4 du Code de la Commande Publique, le TITULAIRE du marché ne pourra pas refuser sa reconduction.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

L'offre du soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

- **Un dossier de candidature** contenant les pièces sur la situation propre du prestataire de services et les pièces permettant une évaluation de la capacité économique, financière et technique requise en vue de la sélection des candidatures (en application des articles R 2143-3 et suivants du Code de la Commande publique). Les mêmes exigences seront requises d'éventuels sous-traitants.

En application de l'article R 2143-4 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (**DUME**), en lieu et place des imprimés DC1 et DC2 du ministère de l'Economie et des Finances, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type. Ce document « papier » sera rédigé obligatoirement en français. Le e-DUME peut être adressé par voie électronique.

- Un dossier correspondant à l'offre :

Tous les documents doivent être signés par une personne habilitée à engager l'entreprise candidate.
Un pouvoir habilitant le signataire à engager la société sera joint au dossier.

5.1 - Renseignements relatifs à la candidature

| Liste des documents à produire dans le dossier candidatures | |
|--|---|
| Descriptif | Observation |
| Déclaration de candidature au choix du candidat : Formulaire DC1 (Lettre de candidature) + formulaire DC2 (déclaration du candidat) Ou Formulaire DUME (document unique de marché européen) | |
| La lettre de candidature – DC1* | Lettre mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement. |
| La déclaration du candidat – DC2* dans laquelle il devra faire figurer ou fournir : <ul style="list-style-type: none"> ◆ le chiffre d'affaire global annuel HT sur les trois (3) dernières années et le chiffre d'affaire des trois (3) dernières années pour le domaine concerné par la prestation ◆ une liste des marchés similaires exécutés au cours des trois (3) dernières années, leur montant, leur date et leur destinataire public ou privé ; ◆ l'effectif de la société, en détaillant par type et cadre d'emploi (technique ou administratif, cadre ou exécutants et de contrats). | Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une telle déclaration sur la période demandée en raison d'une création récente, il pourra à défaut, prouver sa capacité financière par tout document équivalent. Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une liste de références sur la période demandée en raison d'une création récente, il pourra, à défaut, prouver sa capacité professionnelle par tout document équivalent, certificats de qualification professionnelle, indication de l'expérience professionnelle du personnel de l'entreprise par exemple. |
| Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements(s) prononcé(s) à cet effet. | |
| Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise | |
| Assurance couvrant l'activité professionnelle objet du marché et Assurance responsabilité civile | |
| La liste des sous-traitants éventuels accompagnée du formulaire DC4* . | Le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son offre, la liste nominative des sous-traitants auxquels il envisage de confier certaines prestations. Une demande d'acceptation de sous-traitant est formulée pour chaque sous-traitant. Cette demande sera accompagnée pour chaque sous-traitant des pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise ; - La copie du (ou des) jugement(s), en cas de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente. |
| Un BIC/IBAN | |
| Extrait K-BIS | |

**Les formulaires DC1 (Lettre de candidatures, DC2 (Déclaration du candidat) et DC4 (Déclarations de sous-traitance) sont disponibles sur le site électronique du Ministère de l'Economie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.*

Ces formulaires devront comporter la signature originale de la personne habilitée à engager la société.

5.2 - Renseignements relatifs à l'offre

| Liste des documents à produire dans le dossier offre | |
|--|--|
| Descriptif | Observation |
| <ul style="list-style-type: none"> • L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (DPGF et BPU). | <p>Ces pièces doivent être complétées, paraphées sur chacune des pages, datées et signées par le représentant du Titulaire.</p> <p>Les annexes de l'AE devront obligatoirement être complétées sous format EXCEL ou équivalent.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le Cahier des Clauses Particulières (CCP). | <p>Ces pièces sont à accepter sans aucune modification, toutes les pages doivent être <u>paraphées</u> par le représentant du Titulaire et doivent être <u>datés et signés à la dernière page.</u></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le mémoire technique explicitant les dispositions particulières adaptées pour l'exécution de la mission ainsi que l'organisation opérationnelle envisagée. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les moyens humains mis à disposition pour l'exécution de ce marché : composition des équipes d'intervention, qualifications du personnel, plannings d'intervention... ❖ Moyens techniques et matériels utilisés pour la bonne exécution du marché : équipements des techniciens, approvisionnement en pièces détachées, ❖ L'organisation de l'astreinte : délais d'intervention, composition du service d'astreinte, organisation des astreintes et gestion des appels, suivi et traçabilité des interventions... ❖ L'encadrement prévu pour le suivi et l'exécution de ce marché : personnel encadrant, qualifications, gestion et pilotage du marché, procédures de suivi de contrôle de la qualité... | <p>Les méthodes et outils proposés par le candidat dans son dossier (organisation envisagée dans l'exécution du marché) doivent correspondre en tout point à ceux qui seront mis en place dès la notification du marché.</p> |
| <p>Un support électronique sur lequel figure l'ensemble des documents fournis à l'appui de la candidature et de l'offre (clé USB, CD, DVD)</p> | <p>Ce support vaut copie de sauvegarde conformément aux dispositions de l'article 6.2 du présent règlement de consultation.</p> |
| <p>Facultatif : Le/les certificat(s) de visite du/des sites dont le formulaire est annexé au présent Règlement de la Consultation</p> | <p>Ce certificat doit-être co-signé par un représentant de l'administration ainsi que par le soumissionnaire.</p> |

5.3 - Sous-traitance

Conformément aux dispositions de l'article L.2193-3 du Code de la Commande Publique, un Titulaire peut librement sous-traiter l'exécution de certaines parties des prestations qu'il doit exécuter au titre d'un marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il les présente dans les mêmes conditions que les siennes.

Les sous-traitants doivent être déclarés et une annexe à l'acte d'engagement doit être produite attestant de leur acceptation par le titulaire du marché (DC4) disponible à l'adresse: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres doivent être remis avant le :

Mercredi 29 Janvier 2025 à 16 HEURES 00, terme de rigueur.

6.1 - Retrait du dossier de consultation et Transmission des offres par voie électronique

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R-2132-14 du Code de la commande publique relatif à la dématérialisation des communications et échanges d'informations.

Le Dossier de Consultation (DC) est disponible sur le site électronique de la plate-forme pour la dématérialisation et la modernisation des procédures d'achat public «<http://www.marches-publics.gouv.fr>» (sous la référence « **CATLSE24-018** », marché de « **services** »).

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente procédure adaptée.

Les soumissionnaires ont la possibilité de :

- consulter les avis publiés sur le site ;
- retirer le DC dans son intégralité ;
- déposer leur offre.

Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :

- le manuel d'utilisation ;
- les conditions générales d'utilisation ;

➤ les pré-requis techniques.

Ces documents décrivant l'utilisation du site électronique «<http://www.marches-publics.gouv.fr>» font partie intégrante du règlement de consultation.

Préalable :

Le soumissionnaire doit se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site «<http://www.marches-publics.gouv.fr>» pour toute action sur ledit site.

Retrait du DC :

Pour retirer un DC, les soumissionnaires doivent renseigner un formulaire d'identification. À cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).



Attention, depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être déposées sur le site PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat).

Les offres remises sur format papier ne seront plus acceptées.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, vous devez, pour les marchés publics égaux ou supérieurs à 25 000€HT :

- Transmettre votre candidature et votre offre par voie électronique,
- Transmettre à l'acheteur vos questions, demande d'informations par voie électronique...
- Recevoir les informations et les décisions des acheteurs (lettre de rejet, notification, etc...) par voie électronique.

6.2 - Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB, CD-Rom, DVD-Rom) peut être adressée à l'acheteur **avant la clôture de la consultation**.

Cette copie est destinée à se substituer à l'offre électronique en cas d'anomalies ou de difficultés limitativement énumérées (article R.3122.17 du Code de la Commande Publique), survenues lors de la prise en compte de l'offre sur la plateforme PLACE.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que dans le cas où la version transmise par voie électronique ne peut être utilisée.

La transmission de ces copies de sauvegarde s'effectue par voie postale ou dépôt en main propre selon les modalités suivantes :

Les soumissionnaires transmettent leur proposition sous pli cacheté avec la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE
Maintenance des appareils élévateurs des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de
Toulouse : N° 24-018
Ne pas ouvrir avant la réunion. »

L'enveloppe sera fermée et envoyée par la poste en recommandé ou remise contre récépissé à l'adresse suivante, du lundi au vendredi de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 :

Cour d'Appel de TOULOUSE
Service Administratif Régional
Service de la Gestion Budgétaire des Marchés Publics
2 rue du libre-échange
31500 TOULOUSE

| |
|---|
| <u>Article 7 : Critères de jugement des offres</u> |
|---|

7.1 - Modalités de sélection des offres :

Critères de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur attribuera au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés ci-après, et selon la pondération suivante :

Le montant de l'offre :55%

- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)..... 45 %
- Montant des prix unitaires (BPU)..... 10 %

La valeur technique de l'offre :45 %

- l'organisation générale de la prestation, les plannings d'interventions, le nombre de techniciens, leurs qualifications : 25 %
- les moyens matériels dont disposent les techniciens : 10 %

- la composition et l'organisation du service d'astreinte : 5 %
- l'encadrement affecté pour le suivi de la prestation et ses qualifications et procédures de suivi du contrôle de la qualité : 5 %

Nota :

Le marché ne pourra toutefois être attribué au candidat dont l'offre aura été retenue, que si celui-ci produit dans le délai imparti par l'administration, les documents prévus aux articles R.2143-6 à R.2143-12 du Code la Commande Publique.

7.2 - Discordance constatée dans l'offre d'un candidat :

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat, entre les prix des prestations qui figurent dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et ceux qui figurent dans l'acte d'engagement, les indications portées en lettres dans ce dernier document prévaudront et le montant de la décomposition du prix forfaitaire global sera rectifié en conséquence.

Si la décomposition du prix global et forfaitaire comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Il est cependant formellement spécifié, que les erreurs et omissions relevées dans la décomposition du prix global et forfaitaire **postérieurement** à la date limite fixée pour le dépôt des offres ne pourront en aucun cas conduire à une modification du prix global offert.

Dans le cas d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report constatées dans la décomposition du prix, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Définition des prestations du marché :

Il est spécifié que la définition des prestations du marché est fixée par le CCP et l'ensemble des documents établis pour les marchés.

La décomposition du prix ne peut en aucun cas apporter de modifications à la définition de l'engagement contractuel.

Toutes indications portées à cette décomposition du prix par les candidats, relatives à des restrictions, réserves, exclusions ou modifications de tous ordres sont réputées nulles de plein droit.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Si la compréhension de certains éléments du dossier nécessitait des compléments d'information, la demande explicite devra en être formulée **uniquement par écrit** soit :

- Via le site de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>) sous la référence du marché et dans la partie réservée aux questions des candidats
- A défaut, par courrier électronique à l'adresse suivante : rgbmp.sar.ca-toulouse@justice.fr

Les demandes de renseignement complémentaires doivent être faites au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres fixées au point 6 du présent règlement.

L'Administration regroupera les réponses aux différentes questions, et les transmettra dans les mêmes termes à tous les candidats concernés, sous réserve que les demandes aient été faites en temps utiles, **soit 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres**, conformément à l'article R2132-6 du Code de la Commande Publique.

De manière générale, pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront prendre contact avec :

Madame Nadia MANAR
Directeur des Services de Greffe Judiciaires
Responsable de la Gestion Budgétaire en charge des Marchés Publics
Cour d'Appel de Toulouse
Service Administratif Régional
Service de la Gestion Budgétaire et des Marchés Publics
2 rue du libre-échange
31500 TOULOUSE
Email : rgbmp.sar.ca-toulouse@justice.fr
Tel : 05.67.63.29.55

ANNEXE

- CERTIFICAT DE VISITE -

**Marché de prestations de maintenance des appareils élévateurs des
juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse**

Je soussigné, M (me).....,

dûment habilité(e) à représenter l'entreprise,

.....

certifie avoir pris connaissance des installations du site :

.....,

visitées à la date du à..... heures.

Ce certificat a été établi à la date du

| Signature du représentant sur site du Ministère de la Justice ou de l'architecte et cachet | Signature du représentant de l'entreprise et cachet |
|---|--|
| | |